

## DES CONSEILS GRATUITS & UNE ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

Missionnés par Bayeux Intercom, les conseillers Habitat CDHAT / Soliha vous accompagnent tout au long de votre projet de travaux :



### INFORMATIONS SUR LES AIDES FINANCIÈRES

Éligibilité, subventions mobilisables...

### CONSEILS POUR VOS TRAVAUX

Visite à domicile, préconisations des travaux, analyse des devis...

### ASSISTANCE DANS VOS DÉMARCHES

Recherche de financements, constitution et dépôts des dossiers de demande de subventions, suivi des paiements...



**NE PAS COMMENCER LES TRAVAUX  
AVANT LE DÉPÔT DES DOSSIERS  
DE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

## PERMANENCES (SUR RENDEZ-VOUS)

### 📍 BAYEUX

1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h à 17h

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 9h30 à 12h  
Bayeux Intercom - 4 place Gauquelin Despallières

### 📍 PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

4<sup>e</sup> mercredi du mois de 9h30 à 12h  
Mairie - 15 rue Docteur Camille Huet

## RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT



28 - 30 avenue de Garbsen  
14200 Hérouville-Saint-Clair

agence14@cdhat.fr  
aiderenov-cdhat.fr



**02 31 53 73 73**

## EN PARTENARIAT AVEC



**VOUS SOUHAITEZ  
RÉNOVER  
VOTRE  
LOGEMENT ?**



**BAYEUX INTERCOM  
VOUS ACCOMPAGNE**

**JUSQU'EN AVRIL 2027 !**

Conseils gratuits - Aides financières

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat  
2022 - 2027

Bayeux Intercom met en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble de son territoire et une OPAH de Renouvellement Urbain sur les centres-villes de Bayeux et de Port-en-Bessin-Huppain.

Jusqu'en 2027, bénéficiez d'aides exceptionnelles pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif.

## DES OPAH, POUR QUI ?

- Propriétaire ou futur propriétaire pour leur résidence principale, sous conditions de ressources
- Propriétaire d'un logement vacant ou loué sous conditions de loyers
- Copropriétaire ou mono-propriétaire pour les parties communes d'un immeuble

## TOUTES LES COMMUNES DE BAYEUX INTERCOM SONT CONCERNÉES



## CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Logements de plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Engagement d'occuper le logement pendant au moins 3 ans pour les propriétaires occupants
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs

## QUELS TRAVAUX ?

- Travaux d'économie d'énergie  
Isolation, chauffage, ventilation, menuiseries...



- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie  
Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements...



- Réhabilitation globale de logements  
Logements dégradés, vacants



- Travaux dans les parties communes des copropriétés ou monopropriétés  
Rénovation thermique, façade, cage d'escalier



## SUBVENTIONS MOBILISABLES \*

### PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subventions et prêts accordés selon la nature du projet, la situation sociale et familiale et les ressources

#### LES AIDES PRINCIPALES

Anah (Agence nationale de l'habitat)  
+ Bayeux Intercom  
+ Villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables

### PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Aides financières et fiscales selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué

#### LES AIDES PRINCIPALES

Anah (Agence nationale de l'habitat)  
+ Bayeux Intercom  
+ Villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables

### COPROPRIÉTÉS

Subventions accordées selon la nature du projet, les travaux réalisés et la situation de la copropriété

#### LES AIDES PRINCIPALES

Anah (Agence nationale de l'habitat)  
+ Bayeux Intercom  
+ Villes de Bayeux et Port-en-Bessin-Huppain

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables

\* selon réglementation en vigueur